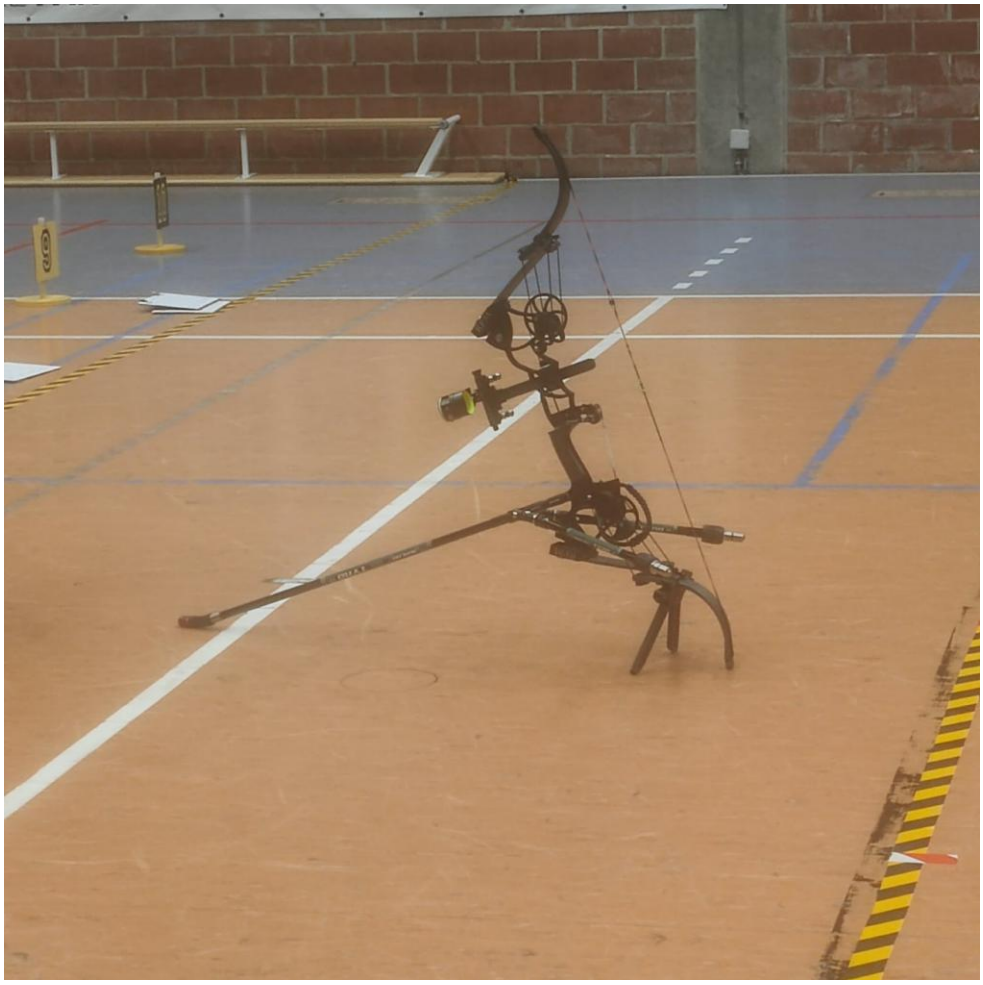
INTERPRÉTATION n° 2026-01

Photo:



Question:

Cet arc, est-il autorisé pour les compétitions officielles organisées par Boogsport Vlaanderen, LFBTA ou RBA ?

Avis du NCR

- Cet arc **n'est pas reconnu pour la participation aux compétitions officielles**, ses caractéristiques techniques ne répondant pas aux dispositions applicables à l'un des types d'arcs reconnus (voir Livre 3, chapitre 9, et Livre 4, chapitre 19 de World Archery).

 - Cet arc ne répond pas à la définition d'un **compound**, puisque la corde n'est pas directement fixée aux poulies (cams), mais aux branches de l'arc.
 - Cet arc ne répond pas non plus à la définition d'un **arc recurve**, d'un **barebow** ou d'un **arc traditionnel**, dès lors qu'il est équipé de câbles et de poulies (cams) supplémentaires.

 - Cet arc ne répond pas davantage à la définition d'un **longbow**.

APPROUVE PAR LA NCR, le 12/10/2026.